Recueil d'études
« Congo 1955-1960 »
Académie royale des Sciences
d'Outre-Mer (Bruxelles)
pp. 205-228 (1992)

Verzameling studies
« Congo 1955-1960 »
Koninklijke Academie voor
Overzeese Wetenschappen (Brussel)
pp. 205-228 (1992)

CONVERSATION AVEC AUGUSTE-E. DE SCHRYVER, ANCIEN MINISTRE DU CONGO BELGE, SUR LES ANNÉES 1955-1960 *

PAR

R. DE SCHRYVER **

R. De Schryver. — La préhistoire immédiate de votre nomination à la tête du Groupe de Travail au Congo (1958) se situe à partir de 1955. Nous reviendrons sur ces années. Mais quel était l'intérêt que vous portiez à notre colonie et aux problèmes coloniaux belges avant 1955? Vous étiez membre du Parlement depuis mars 1928 et vous avez été entre 1935 et 1945 presque sans interruption membre du gouvernement. J'ajoute que les deux ministres des Colonies en cette période de dix ans, MM. Edmond Rubbens et Albert De Vleeschauwer, furent de vos amis politiques. Il y a donc lieu de supposer de votre part, en votre qualité de parlementaire, un certain intérêt pour la colonie. Ou apparteniez-vous plutôt à cette immense majorité de Belges, voire d'hommes politiques, qui se désintéressait de notre colonie et au sujet desquels le professeur G.H. Dumont écrit:

> Avant 1959, les problèmes africains ne passionnaient guère l'opinion publique belge et les budgets coloniaux étaient discutés au Parlement dans l'indifférence quasi générale. Tout se passait comme si le pays estimait que l'organisation du Congo incombait principalement au capital privé et à l'Église, et accessoirement à l'administration [1]***.

Je pourrais citer dans le même sens l'ancien Premier ministre Théo Lefèvre:

> Sedert de aanhechting van Congo door België was ervoor gezorgd dat de kerken, wat de missies betreft, de *haute finance*, wat het sociaal-economische betreft, het departement van Koloniën, wat de administratie betreft, de handen vrij zouden hebben in dit imperium aan de evenaar. Typisch mag genoemd worden dat Koloniën beschouwd werd als een administratief departement, waar jonge ministers zich gingen oefenen vooraleer in een « ernstiger » departement aan het werk te worden gesteld. Het

* Cette conversation eut lieu au mois de mai 1988. A.-E. De Schryver, né en 1898 est décédé à Gand le 5 mars 1991.

** Faculteit Letteren en Wijsbegeerte, Afdeling Geschiedenis van de Nieuwste Tijd, Katholieke Universiteit Leuven, Blijde Inkomststraat 21 bus 5, B-3000 Leuven (Belgique).

*** Les chiffres entre crochets [ ] renvoient aux notes et références, pp. 223-224.

is dan ook niet te verwonderen dat in België nooit een mentaliteit van koloniserende macht was kunnen ontstaan [2].

A.-E. De Schryver. — D'une façon générale, en effet, on peut dire que la plupart des parlementaires n'étaient pas au courant des problèmes qui se posaient en Afrique mais que, incontestablement, un certain nombre d'entre eux les suivait. Quant à moi, je n'ai jamais été membre de la Commission des Colonies avant la guerre. Je dois dire que nous ne pouvions être membre que d'un certain nombre de commissions. Il y avait un avantage à diviser les rôles. Ainsi, pendant tout un temps, c'était mon ami et collègue M. Rubbens qui représentait le parti catholique au sein de la Commission des Colonies. Quoique je ne participasse pas aux activités de cette commission, mon intérêt était évident. Je suivais l'action du gouvernement au Congo, c'est-à-dire l'action du gouverneur général et du gouvernement du Congo. Les problèmes du Congo belge nous semblaient être surtout des problèmes de gouvernement général du Congo; on avait une grande confiance dans ce gouvernement.

Je voudrais signaler que mon intérêt pour les affaires d'Afrique a connu une période plus importante pendant la seconde guerre mondiale. Durant cette guerre, j'ai accompli comme membre du gouvernement à Londres, entre octobre 1942 et avril 1943, deux missions à New York. En travaillant là-bas avec M. Theunis, gouverneur de la Banque Nationale en exil et ambassadeur extraordinaire aux États-Unis, j'ai eu connaissance de toutes sortes de dossiers qui concernaient directement le Congo; en effet, durant la guerre, nombre de problèmes économiques passaient par l'Amérique et surtout par New York. Il s'agissait d'exportations de produits du Congo, notamment l'uranium, qui étaient considérés comme étant d'une importance majeure pour les opérations militaires. Je n'ai plus aucun dossier à cet égard mais j'ai bien conservé le souvenir de nombreuses affaires qui devaient être traitées avec les États-Unis.

R. De Schryver. — Revenu de Londres à Bruxelles au moment de la Libération en septembre 1944, vous êtes resté membre du gouvernement jusqu'en janvier 1945. Au mois d'août de cette même année, vous deveniez le premier président du Parti social chrétien. Vous avez signé le «programme de Noël» de ce parti catholique renouvelé et vous en êtes resté le président jusqu'en 1949. Quelle attention ce programme prêtait-il au Congo?

A.-E. De Schryver. — Lorsque le Parti social chrétien a été fondé, peu après, une commission permanente d'études s'est occupée de tous les problèmes politiques et économiques qui pouvaient concerner le pays. Le P.S.C. a publié une brochure importante: «Les chantiers sont

ouverts, quel sera l'architecte?» C'est le fameux programme conçu immédiatement après la guerre une fois que le parti avait ses bureaux d'étude. Dans ce programme, le chapitre six est consacré à notre colonie, un chapitre long de sept pages. Donc, lors de ce premier grand manifeste du parti, un chapitre particulier a été consacré à notre colonie, dans lequel je lis:

> Le P.S.C. veillera à ce que l'on ne s'écarte pas de la politique indigène traditionnelle, instaurée par la loi du 18 octobre 1908, appelée non sans raison notre Charte coloniale. Cette politique est aux antipodes de tout impérialisme économique ou racique. C'est une politique d'éducation méthodique et de civilisation, une politique de tutelle aussi, qui ne doit prendre fin que lorsque nos œuvres civilisatrices auront produit tous leurs effets et que nos pupilles, s'étant assimilé suffisamment les principes essentiels de la civilisation, pourront être admis au régime de l'association volontairement contractée de l'autonomie, ou même de l'indépendance complète [3].

Pourtant, dans l'immédiat après-guerre, je n'appartenais pas encore à ce groupe de Belges qui s'intéressait particulièrement aux affaires du Congo ou aux affaires africaines. Je les suivais, mais je n'étais pas intéressé directement jusqu'au moment où mon attention a été attirée sur ces problèmes africains d'une façon particulière par la Conférence internationale qui s'est tenue en avril 1955 à Bandung, en Indonésie. Cette conférence, qui concernait les empires d'outre-mer des pays de l'Europe occidentale, m'avait prouvé qu'à cause de leur colonie en Afrique, les Belges devaient s'intéresser davantage à tous les problèmes qui concernaient cette colonie. Après la Conférence de Bandung je me suis dit: je suis député, membre du Parlement belge; les problèmes de la Colonie devraient intéresser tous les membres; je suis trop peu au courant; je vais tâcher de me documenter. J'avais été personnellement frappé par ce que je lisais dans le *Times* et dans d'autres journaux, combien cette conférence allait avoir des conséquences importantes pour un grand nombre de pays. C'est ainsi qu'à mon initiative et en prenant conseil en Belgique auprès de fonctionnaires, j'ai pour mon compte, du 28 avril au 21 mai 1956, fait un voyage particulier au Congo, non pas pour des intérêts privés, mais un voyage privé. N'allant pas au nom du gouvernement ni au nom de mon parti, j'avais une plus grande liberté pour visiter le Congo, pour rencontrer des gens, des fonctionnaires, des coloniaux et des dirigeants de toutes sortes d'organismes. Cela m'a appris énormément de choses parce que, malgré tout, notre connaissance du Congo était une connaissance livresque.

R. De Schryver. — Votre voyage de 1956 se situe entre deux événements-chocs ou deux séries d'événements-chocs. D'une part, il y avait donc, en avril 1955, la Conférence de Bandung. Peu après, au mois de mai-juin de la même année, suivait le voyage triomphal du roi Baudouin au Congo; après son retour du Congo le Roi prit la parole, le

1er juillet 1955, au Cercle royal africain à Bruxelles, et parlait entre autres d'« une véritable communauté belgo-congolaise » et de « meilleures relations humaines entre Blancs et Africains » [4]. Ensuite, toujours en cette même année 1955, fut publié en décembre le fameux « Plan de Trente ans » du professeur Jef Van Bilsen [5]. D'autre part, quelques semaines après votre voyage au Congo fut éditée en date du 2 juillet 1956, cette autre publication de choc, le « Manifeste » du périodique congolais *Conscience Africaine*. On y lisait :

> Nous souhaitons qu'une telle communauté soit un jour le fruit d'une libre collaboration entre deux nations indépendantes liées par une unité durable.

Dans un article de votre main, paru quelques mois après votre voyage, et qui traitait de l'émancipation politique graduelle du Congo, vous aussi vous parliez de cette communauté belgo-congolaise [6].

A.-E. De Schryver. — C'était une idée qui exprimait le sentiment et les convictions d'un certain nombre de nos compatriotes, aussi bien au Congo qu'en Belgique, qu'il fallait aller à une alliance aussi étroite que possible. On ne donnait pas une forme définitive à cette alliance, mais c'était un resserrement de tous les liens et un intérêt commun d'un plus grand nombre de Belges pour les affaires du Congo ; avant on écoutait surtout les familles qui avaient des fonctionnaires ou missionnaires au Congo. On sentait que le problème commençait à intéresser la population belge en général. Ce n'était plus du tout un domaine réservé. Quant au professeur Van Bilsen, je l'avais rencontré ; nous avions parlé des affaires d'Afrique et il m'avait documenté sur le Congo.

R. De Schryver. — L'idée d'une communauté belgo-congolaise avait-elle été inspirée par l'exemple du Commonwealth ou celui de la Communauté française ? Unité dynastique combinée avec une autonomie, voire une indépendance des pays concernés ? Vous aussi, vous avez longtemps sympathisé avec cette idée.

A.-E. De Schryver. — La vérité telle que je tâche de me la représenter maintenant, c'est que vers cette période, les Belges, de même que les dirigeants d'autres pays, à propos de leurs problèmes extérieurs, se rendaient compte que la situation du Congo, simple colonie dépendante de la Belgique et dirigée de Bruxelles, allait connaître une évolution, qu'il n'y avait plus moyen de maintenir la simple situation de la Belgique ayant une colonie. On sentait qu'on allait vers un rapprochement avec une entente plus serrée entre les populations de la colonie et de la Belgique. C'est ainsi que certains plans, émanant de groupes belges ou de groupes au Congo parmi les « évolués », s'occupaient de la façon dont pouvait avoir lieu une évolution politique et administrative dépassant les liens qu'on connaissait avant d'une colonie dirigée depuis Bruxelles.

Ainsi on parlait, à défaut de formules plus précises, d'une communauté belgo-congolaise. On sentait qu'il fallait aller plus loin que les compétences et une certaine autonomie régionale qui avaient été déjà accordées. Tout ceci n'était pas très précis. Je me suis alors penché sur les relations possibles entre la Belgique de 1956 et sa colonie. Mais je n'ai été approché par personne; mon voyage était une initiative personnelle. Une curiosité d'une part, une anxiété d'autre part. Je me disais: je suis membre du Parlement belge qui doit s'occuper des affaires congolaises. D'autres problèmes l'occupaient plus directement, mais un avenir prochain pouvait amener des modifications profondes des relations entre la Belgique et le Congo.

R. De Schryver. — Avez-vous gardé de ce voyage des souvenirs précis au sujet de la mentalité et des aspirations des personnalités congolaises et des autres habitants du Congo?

A.-E. De Schryver. — Ce voyage personnel était pour moi ma première visite au Congo; je ne connaissais le Congo que de loin. Donc, forcément, j'ai ouvert les yeux pour voir ce qu'était l'administration au Congo, la position des Congolais là-dedans, leurs interventions et compétences. J'ai vu énormément de Congolais sur le plan local, des chefs surtout. Les chefferies étaient des organismes qui travaillaient bien. Mais il y avait tout de même un certain nombre de problèmes administratifs au sujet desquels les fonctionnaires allaient devoir modifier leur attitude. Je leur posais des questions, comme elles s'étaient posées pour tous ceux qui avaient suivi l'évolution d'autres pays dépendant de la France ou de l'Angleterre. La question qui se posait était la suivante: sommes-nous prêts pour un nouveau régime et avons-nous suffisamment pensé à une évolution rapide du Congo et à des modifications profondes?

R. De Schryver. — Dans un article paru dans *De Standaard*, le 29 juin 1956, probablement de la main de M. Manu Ruys, l'auteur s'en réfère à vos mises en garde contre des réformes politiques prématurées.

A.-E. De Schryver. — C'est le fruit de la lecture, durant de longues années, de journaux anglais, le *Times* en particulier, mais également de revues. Dans la presse internationale comme par la documentation, j'ai tâché de suivre, d'une façon assez générale, comment l'évolution politique s'était produite dans des pays qui avaient été des colonies françaises ou des colonies britanniques. En suivant assez bien la situation internationale, je me rendais parfaitement compte que le Congo allait aussi se trouver devant le gros problème: comment devrait-il désormais être administré, tenant compte de la nécessité d'aller à une coopération plus étroite avec les populations? Je me rendais personnellement compte qu'il

fallait que des délais importants soient respectés pour arriver assez rapidement mais graduellement à une situation où les habitants du pays s'exprimant par leurs propres cadres auraient été capables de se prononcer sur leur propre indépendance et sur les conditions de cette indépendance.

R. De Schryver. — En toute honnêteté, que pensiez-vous du Plan Van Bilsen, qui parlait de trente ans? Le considériez-vous comme réaliste ou irréaliste?

A.-E. De Schryver. — Mon idée était toute différente: chaque pays devait tenir compte des circonstances dans lesquelles s'est produite son évolution. Ne parlons pas d'un plan de trente ans ni d'un plan de vingt ans. Pour répondre à la question: «comment organiser graduellement le passage de la colonie à un État indépendant, ou plus exactement à un État dont les habitants se prononceraient eux-mêmes librement sur les institutions qu'ils voudraient avoir?», je me disais: il faut tenir compte de ce que ces pays vont un jour devenir indépendants; alors, comment les y préparer?, et en tout cas songeons à des formules tenant compte d'une évolution graduelle avec comme conséquence que toutes les institutions ne seraient pas dès le début définitives. Des institutions provisoires afin d'aller par graduation.

R. De Schryver. — Dans l'article du *Standaard* déjà cité (26 juin 1956), l'auteur parle aussi des inquiétantes ambitions partisanes de M. Buisseret. À diverses époques, entre autres après votre premier voyage de 1956, vous vous êtes, comme d'autres hommes politiques belges, fermement opposé à toute transplantation des problèmes et querelles politiques belges au Congo. Vous disiez qu'on commettait une erreur totale de vouloir transplanter les partis politiques belges et de constituer des groupements politiques congolais qui fonctionneraient comme prolongement de nos partis belges. Il est bon de rappeler que depuis les élections de 1954, les socialistes et les libéraux étaient au pouvoir en Belgique et qu'ils ont conservé le pouvoir jusqu'en juin 1958. Le 2 avril 1957, vous avez adressé à M. Buissseret, ministre des Colonies, une longue interpellation. Croyez-vous que M. Buisseret, que vous avez très bien connu, ainsi que les partis au pouvoir, pensaient à une guerre scolaire au Congo analogue à celle qui sévissait en Belgique? Dans vos archives, je trouve des lettres comme celles du chanoine J. Moerman, directeur du Bureau de l'Enseignement catholique au Congo, ou de Mgr B. Mels, vicaire apostolique de Luluabourg, datant toutefois d'après votre interpellation, qui se situent dans le même contexte d'inquiétude, voire d'accusation de la part de l'Église catholique au Congo. Je pourrais y ajouter maints articles parus dans la presse catholique. Tous

parlent d'une certaine guerre scolaire que les partis socialiste et libéral déclenchaient au Congo. En fait, il s'agissait surtout de retards intervenus dans le payement aux écoles catholiques [7].

A.-E. De Schryver. — Je me souviens de cette interpellation. Je n'ai plus aucun document à cet égard, mais je me rappelle très bien la situation d'un certain nombre d'écoles au Congo.

R. De Schryver. — Votre interpellation s'intitulait: «Sur la politique suivie au Congo belge en matière d'enseignement et sur les conséquences nuisibles du reniement de fait, par le ministre des Colonies, des engagements contractés». Il s'agissait en particulier de la lenteur de l'administration et de certains actes qualifiés de discrimination.

A.-E. De Schryver. — Je n'ai pas ici le texte de mon interpellation, mais je me rappelle les traits généraux. Nous étions inquiets en Belgique parce que nous recevions des nouvelles du Congo qui indiquaient que le système qui, jusqu'alors avait prévalu, était mis en danger, ce système qui accordait non seulement la liberté d'enseignement, mais qui permettait aux écoles libres de subsister. Et cette subsistance n'était possible qu'à l'intermédiaire du budget congolais. Il fallait faire certaines interventions et certaines dépenses, et nous recevions des nouvelles qui nous mettaient en garde. Voilà pourquoi cette interpellation a eu lieu, surtout pour prévenir le gouvernement de ne pas aller plus loin dans une voie dans laquelle certains voulaient l'engager.

R. De Schryver. — Je constate que M. Buisseret aussi considérait comme pernicieux de vouloir transposer au Congo nos querelles et vous avez, au cours de votre interpellation, cité M. Spaak qui avait déclaré:

> Évitez dans la mesure du possible de transporter au Congo les querelles intestines belges (...) Il faut établir un programme commun entre les partis afin de pouvoir le présenter comme une œuvre nationale.

Il apparaît donc qu'il y avait sur ce point un consensus dans les trois grands partis.

A.-E. De Schryver. — Un consensus de ne pas créer ni de tâcher de créer un parti libéral, socialiste ou catholique au Congo. On voulait l'éviter à tout prix.

R. De Schryver. — Et pourtant, du côté catholique, plusieurs personnalités politiques sociales-chrétiennes et hommes d'Église ont dénoncé certaines pratiques du gouvernement socialiste-libéral allant dans un sens inverse. Dans plusieurs de ses lettres, le Chanoine Moerman insiste sur le fait que les missions ne se plaignaient pas sans motif. Dans sa lettre du 12 septembre 1957, adressée à plusieurs

personnalités sociales-chrétiennes, parmi lesquelles vous figuriez, je lis: « Est-il raisonnable d'arrêter le développement de l'enseignement général subsidié pour indigènes, alors que ce secteur comprend plus de 90 % de tous les effectifs scolaires?» Quelques jours après, dans son numéro du 22 septembre, la *Croix du Congo* écrivit dans un article intitulé « Le scandale de la politique scolaire» que «les retards dans le versement des soldes ressemblent à des abus ». Mgr Mels envoya aux mêmes personnalités sociales-chrétiennes, en date du 19 novembre 1957, une longue lettre dans laquelle il disait que la nouvelle politique donna comme résultat une méfiance croissante vis-à-vis de tout ce qui était blanc; la teneur de sa lettre était bien: M. Buisseret, par sa politique, suscite une crise d'autorité et «des temps difficiles nous attendent» [8]. Croyez-vous que la crise politique au Congo ait été nourrie par cette «guerre scolaire» et qu'elle soit responsable des nouvelles aspirations politiques et des profonds changements dans les esprits?

A.-E. De Schryver. — Non, non. Je crois qu'il faut considérer comme étant différentes, d'une part l'évolution générale politique du Congo et d'autre part une situation existant en ce moment-là qui était celle de menaces à l'égard de l'enseignement libre, des menaces qui se concrétisaient dans des retards dans le payement. Il y avait des abus. Nous craignions que c'était de la part du gouvernement l'amorce d'une autre politique que celle que nous avions connue durant de très longues années au Congo. Je pense que l'intention de M. Buisseret — je ne peux pas lire dans sa conscience — était d'arriver à un autre régime que celui qui existait avant, un régime dans lequel on tiendrait insuffisamment compte des expériences au Congo et des initiatives libres en matière d'enseignement. Il ne suffisait pas d'ouvrir une école; il fallait évidemment des ressources. Elles ne pouvaient pas venir des Congolais; elles devaient venir en partie par le budget. Et c'est là que nous estimions qu'on devait être plus juste à l'égard des écoles libres qui répondaient à un besoin important du Congo et de ses populations.

R. De Schryver. — Dans sa lettre du 19 novembre 1957, Mgr Mels formula l'espoir que le Parti social chrétien puisse gagner les élections (de 1958) [9].

A.-E. De Schryver. — On avait très peur au Congo qu'une modification profonde de la situation en Belgique eût des conséquences néfastes pour le Congo.

R. De Schryver. — Cette crainte fut dissipée car, en effet, après les élections du 1er juin 1958, il devint impossible de former un gouvernement sans le Parti social chrétien. Nous avons alors connu successivement d'abord le gouvernement social chrétien homogène et minoritaire

de M. Gaston Eyskens (juin-novembre 1958) avec M. Pétillon, jusqu'alors gouverneur général du Congo, comme ministre des Colonies; et ensuite le gouvernement social-chrétien-libéral sous la même présidence (novembre 1958 - mars 1961) et dans lequel le ministère du Congo et du Ruanda-Urundi fut confié au sénateur social-chrétien Maurice Van Hemelrijck.

A.-E. De Schryver. — Peu après son entrée en fonction, M. Pétillon annonça au Sénat, le 30 juillet 1958, la constitution d'un groupe de travail «pour l'étude du problème politique au Congo belge». La présidence fut confiée à M. P. Ryckmans, gouverneur général honoraire du Congo belge; comme celui-ci n'a pas pu, pour motif de santé, prendre possession de sa charge, les travaux pendant l'enquête au Congo me furent confiés; ensuite, en Belgique, la rédaction du rapport fut dirigée par M. Pétillon. Le Groupe de travail au Congo comptait encore deux membres du Parlement: le député socialiste Georges Housiaux et l'ancien ministre du Congo, le sénateur libéral Auguste Buisseret. En outre, quatre personnalités ayant une grande expérience coloniale faisaient partie du groupe: M. Maquet, gouverneur de province, M. Van den Abeele, administrateur général des Colonies, poste qui correspondait à celui de secrétaire général dans les autres ministères, M. A. E. Forgeur, haut fonctionnaire au Congo, directeur du service des affaires politiques au gouvernement général, et enfin M. A. Stenmans, chef de cabinet adjoint du Ministre des Colonies. Notre voyage a commencé le 20 octobre 1958 et s'est terminé le 14 novembre. Nous avons séjourné à Stanleyville, Bukavu, Élisabethville, Luluabourg, Coquilhatville, Léopoldville. Au cours de quarante séances, nous y avons reçu et entendu quatre cent soixante-deux personnes, 212 Africains et 250 Européens. Après notre retour en Belgique, nous avons consacré entre le 18 novembre et le 24 décembre, de nombreuses séances à la synthèse des avis recueillis [10].

R. De Schryver. — En tête de ce rapport, un passage m'a frappé particulièrement: «La Belgique exerce, depuis 1908, la souveraineté sur le Congo. Par ailleurs, en signant la Charte des Nations Unies» — et c'est vous qui l'avez signée pour la Belgique — «elle s'est solennellement engagée à mener les habitants de ce pays au point où ils seront capables de s'administrer eux-mêmes.»

A.-E. De Schryver. — Ça c'est très important. Pour moi, il ne fallait pas parler d'indépendance; il fallait organiser les populations politiquement de telle façon à ce qu'elles puissent se prononcer en toute indépendance sur leur propre indépendance. Cela a toujours été le leitmotiv de mes interventions. Je disais à la Belgique: vous ne devez pas donner l'indépendance; les Congolais doivent à un certain moment

constater qu'ils peuvent diriger leur pays, sinon la responsabilité que vous avez disparaît tout à fait.

Dans notre rapport nous avons formulé successivement les aspirations fondamentales et les principes fondamentaux. En ce qui concerne ces aspirations fondamentales, la très grande majorité des Congolais demandait l'indépendance, mais pour un très grand nombre «indépendance immédiate» signifiait la libération immédiate de l'individu, en égalité de droits et de devoirs avec les Européens. Quant au rythme de l'évolution, pour beaucoup ce rythme devait être rapide, mais la plupart était opposée à l'idée de fixer immédiatement l'époque à laquelle le Congo accéderait à l'autonomie ou l'indépendance. Quant aux principes fondamentaux, nous avons proposé que la Belgique établisse au Congo belge un État autonome et démocratique, respectueux des droits de l'homme. Nous avons signalé également la vocation unitaire de ce pays: «nier cette unité, c'est nier l'œuvre belge en Afrique». La décentralisation politique fut considérée comme en contradiction avec cette vocation unitaire. Par contre, nous prônions des mesures de décentralisation et déconcentration administratives amenant la responsabilité de Léopoldville à la Province, et de Bruxelles à Léo, bien sûr. Pour la réalisation de ces objectifs précis, nous n'avons pas proposé la fixation d'un délai global. Cette fixation ne pouvait manquer — je cite encore notre rapport — «d'être vivement contestée par chacun, les uns y voyant un temps disproportionné d'avec leur impatience, les autres des raisons de mesurer leur effort ou leur présence de manière préjudiciable aux intérêts du Congo». Un délai global «ne permettrait point de tenir compte des événements qui interviendraient pendant son cours et qu'il est impossible de prévoir au moment où on le décrète. Au terme de l'évolution, la Belgique laisserait le choix aux habitants du Congo: indépendance complète ou association.

R. De Schryver. — La majorité des Congolais demanda-t-elle de hâter l'indépendance avec fixation d'une date, ou était-ce seulement lors de la conférence de la Table Ronde, début 1960, qu'une telle date fut fixée?

A.-E. De Schryver. — Au moment où la première réunion de la conférence de la Table Ronde allait commencer, les délégués congolais se sont réunis pour exprimer leur vœu qui était de voir que l'indépendance du Congo soit reconnue et qu'elle soit efficace dans un laps de temps très court. Pendant le voyage du Groupe de travail du Congo, même ces idées n'étaient pas définies. Beaucoup disaient: nous voulons l'indépendance, ce qui signifiait à leurs yeux que très bientôt les Belges allaient partir. Aux yeux de la plupart, c'était beaucoup plus vague. Au fond, beaucoup laissaient aux Belges le soin de trouver la façon, sauf

le groupe de ceux qui criaient tout le temps: l'indépendance, l'indépendance rapide et immédiate, sans se préoccuper beaucoup de l'avenir.

R. De Schryver. — M. Van Hemelrijck, qui avait succédé à M. Pétillon début novembre 1958, annonça, donnant suite aux conclusions et recommandations du rapport du Groupe de travail, une déclaration gouvernementale pour le 13 janvier 1959. Mais auparavant, il y a eu les tragiques événements à Léopoldville, les 4, 5 et 6 janvier, qui ont causé, je suppose, une grande déception et un choc pour la Belgique en général et pour les membres du Groupe de travail en particulier. Après quelques jours, cependant, on croyait que tout s'était calmé.

A.-E. De Schryver. — Nous avions transmis à M. Van Hemelrijck notre rapport le 24 décembre 1958 et le ministre s'est basé largement sur ce rapport pour la déclaration du 13 janvier [11].

R. De Schryver. — Après cette déclaration gouvernementale, vous avez été associé étroitement à toute la politique belge d'émancipation politique du Congo. Vous étiez tout d'abord rapporteur du projet relatif au Conseil de législation du Congo belge qui fut discuté au Parlement au mois de mars 1959, suite à la déclaration du 13 janvier [12].

A.-E. De Schryver. — Ce conseil devait se composer du Ministre-Président, des quatorze membres du Conseil colonial et de douze membres élus par les conseils de province du Congo belge. J'étais d'avis que dans une période de transition un tel Conseil devait compter un nombre limité de membres. C'était uniquement question d'expérience. Il fallait des assemblées petites, dix-huit ou vingt membres, pour préparer des rapports.

R. De Schryver. — Y avait-il parmi ses membres des Congolais, des Noirs?

A.-E. De Schryver. — Anciennement, il n'y avait aucun Noir. Le nom «Congolais» s'appliquait également aux Belges, des hauts fonctionnaires en particulier. Ce n'est que plus tard que les premiers Congolais noirs sont arrivés. Les Conseils de législation qui existaient avant étaient purement consultatifs.

R. De Schryver. — Le 3 septembre 1959 vous avez succédé à M. Van Hemelrijck au poste de ministre du Congo et du Ruanda-Urundi. Vous avez continué sa politique qui elle-même s'appuya sur les conclusions du Groupe de travail. Je crois que, initialement, vous avez décliné l'offre qui vous a été faite par le premier ministre G. Eyskens; depuis début 1945 vous n'aviez plus été ministre et vous n'ambitionniez nullement depuis lors un poste ministériel. Et pourtant, finalement, vous avez accepté; on citait cependant plusieurs autres noms.

A.-E. De Schryver. — Personne n'avait accepté. Alors, Théo Lefèvre, qui était président du Parti social chrétien, m'a fait venir. Je lui ai dit que je ne désirais pas devenir ministre. Il m'a rappelé le soir même en disant: «nous n'en sortons pas». Il y avait aussi le Premier Ministre. Tous deux ont insisté.

R. De Schryver. — Il y avait quand même une grande logique dans votre nomination, eu égard à vos antécédents depuis votre présidence du Groupe de travail et l'intérêt et la compétence que vous aviez développés en matière coloniale.

A.-E. De Schryver. — C'est ce qu'ils ont invoqué. Ils me considéraient comme le plus qualifié parmi les parlementaires. Finalement, j'ai accepté. Nous sommes allés aussitôt chez le Roi qui attendait pour que je prête le serment.

R. De Schryver. — On a réagi favorablement à votre nomination. Je retrouve dans le *Standaard* un article de la main de Manu Ruys: *Een gelukkige benoeming* [13]. Il se félicita de votre nomination qui fut celle d'un homme politique qui connaissait les problèmes africains et, comme M. Van Hemelrijck, était connu comme un progressiste; la politique de celui-ci serait dorénavant poursuivie sans lui. Dans le *Courrier de l'Afrique*, en date du 5 septembre, on pouvait lire à votre sujet: «C'est un homme indépendant qui n'est l'homme lige d'aucune faction, ni d'aucun groupe financier. Le Congo a besoin d'un homme de caractère pour conduire ce pays à l'indépendance.» Quelle tâche immense vous incombait! En effet, sous votre responsabilité ministérielle le Congo serait conduit à l'indépendance en dix mois. On a même dit que votre politique ne fut pas seulement la continuation de celle de M. Van Hemelrijck, mais une accélération de cette politique progressiste.

A.-E. De Schryver. — Elle était progressiste dans ce sens qu'on voulait aller dans le sens de l'évolution générale, vers une situation où le peuple congolais allait décider lui-même de son indépendance.

R. De Schryver. — Dans votre message au Congo, datant du 16 octobre 1959, une phrase me frappe particulièrement:

> La voie de l'indépendance est ouverte et l'émancipation politique du Congo qui y mène entre dans une phase définitive d'exécution. Il est bon qu'aucun doute n'existe à cet égard [14].

A.-E. De Schryver. — Il fallait, selon moi, avancer progressivement. Il fallait que les Congolais eux-mêmes créent ou aident à créer les structures.

R. De Schryver. — Dès ce moment, vous annonciez des élections aux divers niveaux, à partir de fin 1959. Je vous cite encore: «La Belgique

veut que le Congo ait en 1960 son propre gouvernement, ses assemblées centrales.» Vous sembliez éviter d'ajouter ici «indépendance».

A.-E. De Schryver. — Les Congolais devaient le faire eux-mêmes.

R. De Schryver. — Autre idée centrale dans votre message était que l'émancipation politique devait aller de pair avec l'émancipation économique. Peu après votre nomination vous avez fait nommer un ministre adjoint pour les affaires économiques, M. Raymond Scheyven.

A.-E. De Schryver. — Mon sentiment était celui-ci: je me rends parfaitement compte que je dois être ici en Belgique au Parlement car le Parlement seul peut voter les lois indispensables. Je me rendais, par contre, compte que je devais aller au Congo non pas d'une façon permanente, mais une ou deux fois pour prendre les contacts nécessaires.

R. De Schryver. — Et puis, au mois de novembre 1959, peu après votre déclaration, vous êtes parti pour le Congo pour un voyage de dix jours. Vous y avez rencontré des leaders politiques en plusieurs villes. Ce troisième voyage se situait au moment des colloques provinciaux et à la veille des élections communales et de district de décembre. Peu après votre retour en Belgique, vous avez fait venir à Bruxelles, en décembre, des leaders politiques congolais. Toutes ces rencontres fin 1959 vous ont convaincu, me semble-t-il, de la très grande impatience de ces leaders.

A.-E. De Schryver. — Je voulais recevoir ces leaders, les obliger à discuter, parce que je me rendais compte qu'ils étaient insuffisamment préparés, qu'ils n'avaient pas approfondi beaucoup de problèmes. Ils n'avaient pas examiné tous les aspects de cette indépendance et comment il fallait aller vite pour préparer des gens. Le 15 décembre, j'ai pris la parole à la Chambre et j'ai parlé de mon voyage. Je disais entre autres:

> ... vraiment, j'ai eu l'occasion d'entrer directement en contact avec, je puis le dire, des représentants de toutes les provinces, des représentants de toutes les tendances politiques et ethniques du Congo. Aussi, j'estime être revenu à Bruxelles, conscient des aspirations réelles et profondes du peuple congolais [15].

R. De Schryver. — Il y avait dans une partie du Congo, dans le district du Bas-Congo, le district des Cataractes, une alliance de partis qui avait décidé de ne pas prendre part aux élections. Vous avez, je crois, beaucoup regretté cette abstention.

A.-E. De Schryver. — Comme je disais à la Chambre, j'ai tâché de persuader ces abstentionnistes; je leur disais que participer aux élections, c'était réellement participer à l'érection d'une structure démocratique au Congo.

R. De Schryver. — Vous souvenez-vous des raisons de cette abstention? Était-ce leur méfiance à l'égard des blancs, leur impatience pour obtenir le pouvoir?

A.-E. De Schryver. — C'était surtout des luttes intestines entre eux. Il y en avait partout au Congo; mais davantage au Katanga et dans le Bas-Congo.

R. De Schryver. — Fin 1959 se sont tenus au Congo plusieurs colloques provinciaux. Quelle en était la signification?

A.-E. De Schryver. — Coordonner l'action des différents partis politiques. Je crois pouvoir résumer comme suit: au Congo, aussi bien de la part de l'administration que des Belges qui étaient là, colons et fonctionnaires, une partie de la population indigène noire avec ses élus et ses mandataires sentaient la nécessité de provoquer certaines réunions plus fréquentes d'une part et puis des réunions qui auraient approfondi un grand nombre de problèmes politiques, mais aussi financiers et économiques qui venaient de naître au Congo; tout le monde en effet sentait que le Congo devait aller sur une autre structure politico-administrative. De là toutes sortes d'initiatives. Il n'y avait pas un plan qui était arrêté d'avance. Comment bâtir pour l'avenir, comment présenter une modification du système administratif actuel qui deviendrait un système politico-administratif avec un grand nombre de personnalités noires, avec encore des personnalités belges, devant s'occuper des problèmes non seulement économiques et financiers, mais des problèmes administratifs et politiques?

R. De Schryver. — Y avait-il un rapport direct entre ces colloques provinciaux d'une part et la Conférence de la Table Ronde d'autre part?

A.-E. De Schryver. — Direct non, indirect oui, en ce sens que les colloques provinciaux devaient préparer la tenue d'une assemblée plus générale, soit au Congo, soit en Belgique. Celle-ci devait être préparée d'abord pour pousser dans chaque province des personnalités appartenant à l'administration, aussi bien noires que blanches, à examiner les problèmes politiques du Congo. En chaque province, même en chaque partie de province, ces colloques devaient avoir lieu à condition ensuite de faire tenir un colloque plus général. La vérité, c'est qu'on voulait aller à une véritable consultation d'un grand nombre de Belges et de Congolais qui semblaient aptes par leur fonction à apporter leur voix à l'élaboration d'un système nouveau d'administration qui ne fût plus celui de la colonie.

R. De Schryver. — Le 15 décembre 1959, vous avez parlé à la Chambre des réunions successives qui se sont tenues à Bruxelles au début de ce même mois et où se sont retrouvés des Congolais sans, apparemment, une relation directe avec la Table Ronde prévue pour le début de 1960.

A.-E. De Schryver. — Un certain nombre de délégués étaient arrivés à Bruxelles. Ils représentaient des chefs politiques ou des chefs coutumiers pour discuter avec le gouvernement de l'organisation de la conférence de la Table Ronde.

R. De Schryver. — Venons-en maintenant à cette conférence de la Table Ronde. Est-ce que l'idée d'organiser une telle conférence fut formulée dès votre succession à M. Van Hemelrijck ou venait-elle de celui-ci, voire de l'opposition? Les socialistes, en tous cas, l'avaient réclamée dès le mois de septembre 1959.

A.-E. De Schryver. — Cette idée était en l'air de tous côtés. L'opposition réclamait des rencontres sans pour autant employer l'expression. Ceux qui suivaient les problèmes au Congo exigeaient la consultation des gens en vue au Congo, Noirs et Blancs. Il y avait partout un désir de conversation là et ici. En prenant la parole à la Chambre le 15 décembre, j'ai dit quelques mots de la Table Ronde qui se tiendrait en janvier 1960:

> Après les élections ayant lieu ce mois-ci, nous aurons déjà une image des tendances dans le plus grand nombre des territoires du Congo; à la suite des abstentions annoncées, la particpation aux élections sera inévitablement assez réduite dans certains territoires et dans certaines communes. (...) À la conférence de la Table Ronde, il y aurait le gouvernement et des représentants des deux assemblées parlementaires. D'autre part, le gouvernement désire que les populations du Congo soient représentées par des délégués valables, représentants des partis et des grandes tendances de l'opinion ainsi que des représentants des chefs. (...) Au stade actuel de l'évolution du Congo, il convient dans toute la mesure du possible d'écourter la période de transition qui, par définition, constitue une période de malaise et de tension politique. (...) Nous tiendrons donc avec nos amis congolais une conférence de la Table Ronde, bien que les tables seront probablement carrées; elle pourrait avoir lieu, comme nous l'avons d'abord envisagé, vers la mi-janvier par exemple, dans la perspective de hâter au maximum l'organisation et la mise en place des structures politiques au Congo [16].

R. De Schryver. — La majorité des Congolais a-t-elle posé dès l'ouverture de la conférence de la Table Ronde l'exigence d'une indépendance immédiate?

A.-E. De Schryver. — C'est tout à fait exact. Je n'ose pas dire que cela correspondait au sentiment profond d'un nombre important de délégués congolais. Mais ils ont décidé de parler d'une seule voix et de laisser aux discussions qui auraient eu lieu ensuite à Bruxelles, la façon

dont tout cela allait se réaliser. J'ose dire qu'une petite minorité a dit cela d'abord et puis c'est devenu le cri général: «nous voulons l'indépendance et le gouvernement n'a qu'à trouver les formules; nous parlerons de tout cela plus tard, mais nous ne voulons pas retourner au Congo sans pouvoir dire que nous avons réclamé l'indépendance du Congo». Un cri général sans consistance précise. C'était le mot magique: «c'est nous qui allons décider».

R. De Schryver. — Et la composition des délégations, comment l'a-t-on réglée?

A.-E. De Schryver. — Comme je l'ai déclaré à la Chambre le 10 mars 1960, donc après la conférence de la Table Ronde, il n'y avait aucun organisme au Congo qui pouvait désigner, par voie légale, des représentants. Nous nous sommes adressés aux partis politiques qui avaient pris part aux élections et obtenu là des résultats importants; nous nous sommes adressés aux partis qui avaient prêché l'abstention en masse et dont nous avions constaté que les mots d'ordre avaient été suivis; nous nous sommes également adressés à cette grande masse des ruraux qui avaient été aux élections sans programme politique [17].

R. De Schryver. — Il y a lieu d'apprécier votre point de vue réaliste et la façon dont vous avez mesuré la réelle signification des partis abstentionnistes; on aurait pu les exclure à base d'arguments purement juridiques.

A.-E. De Schryver. — Je voyais les faits et nous avions à faire avec un pays qui n'était pas encore suffisamment organisé.

R. De Schryver. — Un autre point fort intéressant me semble la discussion de la loi fondamentale.

A.-E. De Schryver. — J'ai voulu éviter le mot de «Constitution», parce que, pour moi, la Constitution devait être le fruit du travail des Congolais eux-mêmes. J'ai voulu voir la réalité, c'est-à-dire que nous devions avoir une loi de base, une loi que j'ai appelée dans le projet «la loi fondamentale». C'est sur cela qu'on allait fonder les institutions du Congo.

R. De Schryver. — La structure politique du Congo devait selon vos intentions répondre à ce double vœu, à cette nécessité: d'une part une déconcentration poussée créant l'autonomie à caractère politique des provinces, et d'autre part respect du grand ensemble constitué par les six provinces.

A.-E. De Schryver. — Il y avait toutes sortes de mouvements. Il y avait des Congolais à qui on avait mis dans la tête: il faut demander

l'indépendance; d'autres à qui on avait dit: il faut demander la division du pays et il faut que les provinces soient les grandes unités. Tout cela était très vague. On a tâché d'inscrire ces aspirations dans une formule générale.

R. De Schryver. — Peut-on parler d'une structure fédéraliste?

A.-E. De Schryver. — Que veut dire « fédéralisme »? La fédération en Amérique, c'est très clair; c'étaient autant d'États qui se fédéraient, qui apportaient au centre. Quant au Congo, on parlait de « fédération » sans avoir une idée précise de la consistance de cette formule.

R. De Schryver. — Qu'est-ce qui correspondait aux vœux des Congolais?

A.-E. De Schryver. — J'ai voulu éviter l'éclatement du Congo en provinces indépendantes, comme cela eût éventuellement été possible au grand dommage des Congolais. J'ai bien tâché, en connaissance de cause, de les amener à ce que j'appelais la fédération des provinces. Parce que, en réalité, je n'envisageais pas un État fédéral. Je voulais donner aux provinces de larges compétences, une autonomie administrative, mais pas une autonomie politique.

R. De Schryver. — Pendant la conférence de la Table Ronde se sont manifestés deux courants: un fédéraliste, un unitariste.

A.-E. De Schryver. — En effet, dans les coulisses il y a eu ces deux courants. Ils se sont mis assez vite d'accord sur les choses essentielles. D'autre part, il ne faut pas oublier que les délégués de la Table Ronde n'avaient pas toujours des notions très approfondies de tous les problèmes généraux.

R. De Schryver. — Pendant les mois qui ont séparé la conférence de l'indépendance, vous aviez à vos côtés, à Bruxelles, une Commission politique composée entre autres de six Congolais qui ont aidé à préparer cette indépendance.

A.-E. De Schryver. — Ces Congolais étaient d'assez jeunes gens qui ont fait un bon travail. Si l'on avait pu réunir cette Commission beaucoup plus tôt, pas mal de problèmes auraient été éclaircis et éclairés de bonne heure.

R. De Schryver. — Je vous propose de ne pas parler du jour de l'indépendance, mais de passer immédiatement aux mutineries de juillet 1960 et aux raisons de l'attitude de MM. Lumumba et Kashamura. Vous avez rencontré à plusieurs reprises M. Lumumba dont vous avez reconnu l'influence et l'ascendant. Un grand leader, et pourtant, d'autre part, vous avez dénoncé le manque de responsabilité de Lumumba et de

Kashamura. Pourquoi ont-ils pris cette attitude au risque de perdre beaucoup?

A.-E. De Schryver. — Parce qu'ils sentaient qu'ils étaient les leaders. Ils avaient les aspirations, ils avaient le physique et la parole facile, mais, au fond, c'étaient des gens insuffisamment préparés à la tâche qu'ils se donnaient eux-mêmes; ils avaient un manque de compétence. Et pourtant, ils étaient parmi les plus valables.

R. De Schryver. — C'est bien là le drame: d'avoir dû conférer l'indépendance à un pays et à des leaders insuffisamment préparés.

A.-E. De Schryver. — Ils ont encore pu compter sur les cadres européens.

R. De Schryver. — À l'époque, on a parlé de «pari congolais». Je ne sais pas si l'expression vient de vous-même, d'un ami politique ou d'un membre de l'opposition.

A.-E. De Schryver. — L'expression ne vient pas de moi. Je crois que c'est un journaliste qui en a fait usage. Peut-être que je l'ai cité.

R. De Schryver. — Théo Lefèvre vous a défini comme «curateur d'une faillite».

A.-E. De Schryver. — Je n'aime pas beaucoup l'expression. C'est prendre une formule qui s'applique au droit civil; cette notion du droit commercial veut dire que le curateur a dû tâcher de liquider une affaire en faillite parce qu'elle n'a pas les moyens de continuer à payer ses dettes. Le liquidateur n'est jamais le leader d'une affaire qui marche.

R. De Schryver. — Croyez-vous que la voie que vous avez suivie, indiquée et défendue, était, tout compte fait, la seule voie possible ou la meilleure?

A.-E. De Schryver. — Ah oui, je le crois. L'autre voie aurait été de maintenir le Congo dans un système colonial. Personnellement, j'aurais évidemment préféré que la politique qui consistait de notre part à créer des cadres au Congo, eût porté des fruits durant au moins quatre ou cinq ans, avant de faire aborder par les Congolais eux-mêmes directement la constitution des organismes congolais qu'eux-mêmes auraient choisis. Maintenant, ils les ont choisis par la conférence de la Table Ronde, mais ils n'ont pas eu le délai de trois ou quatre ans que personnellement j'aurais préféré. Mais ils voulaient l'indépendance tout de suite. La plupart des Belges en métropole étaient du même avis et voulaient mettre fin à cette affaire du Congo.

R. De Schryver. — Mais pas les Belges au Congo.

A.-E. De Schryver. — Les Belges au Congo étaient enclins à tout accepter, s'ils recevaient le pouvoir, eux. Il faut tout de même faire attention. Les Belges avaient des choses importantes à faire mais ils n'étaient pas les maîtres. Certains l'auraient certainement voulu avec de bonnes intentions. Mais il y avait une tendance générale en Afrique qui ne permettait pas aux pays d'aller très lentement vers l'indépendance. Mieux valait obtenir l'indépendance par la négociation que par une guerre.

R. De Schryver. — Je vous remercie de ces souvenirs et propos.

NOTES ET RÉFÉRENCES

[1] Dumont, G.H. 1968. Positions et affrontements antérieurs à la Table Ronde belgo-congolaise. *In*: Veertig jaar Belgische politiek. Liber amicorum aangeboden aan Minister van Staat A.-E. De Schryver ter gelegenheid van zijn 70ste verjaardag. — Anvers/Utrecht, pp. 359-382.
[2] Lefèvre, T. 1968. De rol van A.-E. De Schryver in de Belgische politiek na Wereldoorlog II. *In*: Veertig jaar..., *op. cit.*, pp. 212-227, p. 226.
[3] Les chantiers sont ouverts... Quel sera l'architecte...? 1945. Principes et tendances du Parti Social Chrétien. Bruxelles, pp. 100-101.
[4] Dumont, G.H. 1968. *Op. cit.*, p. 362.
[5] Van Bilsen, J. 1955. Een dertigjarenplan voor de politieke ontvoogding van Belgisch Afrika. *In*: De Gids op maatschappelijk gebied, december 1955, pp. 999-1028 — La version française: Un plan de trente ans pour l'émancipation politique de l'Afrique belge. *In*: Les Dossiers de l'Action sociale catholique, février 1956.
[6] De Schryver, A.-E. 1957. De geleidelijke politieke ontvoogding van Congo. — *Streven*, **10** (4, janvier 1957): 315-330.
[7] Voir au sujet de cette «guerre scolaire» e.a. Van Laere, M. 1986. De schoolstrijd onder A. Buisseret 1954-1958 in Kongo (mémoire de licence Département d'histoire, Katholieke Universiteit Leuven), Louvain.
[8] Les documents et lettres cités se trouvent dans les archives de A.-E. De Schryver concernant le Congo belge et le Ruanda-Urundi (85 liasses), conservées à la bibliothèque au Katholiek Documentatiecentrum (KADOC) de la Katholieke Universiteit Leuven, liasse I-2-1, à Louvain.
[9] Lettre de Mgr Bernard Mels à A.-E. De Schryver, Luluabourg, 19 novembre 1957 (original). *In*: Archives-AEDS, Congo Belge, I,2,1.
[10] Rapport du Groupe de travail pour l'Étude du problème politique au Congo belge. Texte du document parlementaire — Infor Congo, 79 pp. (s.d.) (= Document 108, Chambre des Représentants, session 1958-1959, 20 janvier 1959, 59 pp.).
[11] Déclaration du gouvernement relative au Congo belge. *Annales parlementaires*, Chambre des Représentants, session 1958-1959, 13 janvier 1959, pp. 6-9.
[12] Projet de loi relatif au Conseil de législation du Congo belge (transmis par le Sénat). Discussion et vote. *Annales parlementaires*, Chambre des Représentants, séance du 19 mars 1959, pp. 11-12, Document 165.
[13] *De Standaard*, 5-6 septembre 1959, p. 1.
[14] On trouvera le texte integral de ce message dans e.a. *La Libre Belgique*, 17-18 octobre 1959, pp. 1-2 (en annexe).

[15] *Annales parlementaires*, Chambre des Représentants, séance du 15 décembre 1959, p. 6.
[16] *ibidem*, p. 8.
[17] *Annales parlementaires*, Chambre des Représentants, séance du 10 mars 1960, p. 4.

ANNEXE

Texte du message de A.-E. De Schryver, ministre du Congo belge et du Ruanda-Urundi, aux habitants du Congo, 16 octobre 1959

Chers Compatriotes du Congo,

La voie de l'indépendance est ouverte et l'émancipation politique du Congo qui y mène entre dans une phase définitive d'exécution. Il est bon qu'aucun doute n'existe à cet égard : voilà pourquoi je m'adresse directement à vous en cette veille d'évocation de l'amitié belgo-congolaise.

Congolais et Belges entendent voir préciser, sur la base du Message royal et de la Déclaration gouvernementale, les étapes de leur action commune dont le but est d'atteindre dans la stabilité politique, dans l'expansion économique et le progrès social, le stade souverain de l'indépendance du Congo.

Sachant combien les populations du Congo aspirent à la gestion démocratique des affaires publiques de leur pays, j'entends confirmer tout de suite que cette responsabilité pèsera effectivement sur des représentants du peuple congolais, non seulement sur le plan du Territoire et de la Commune et à l'échelon de la Province, mais également au niveau de l'État congolais.

La première étape est en cours d'exécution.

L'élite congolaise a réclamé des élections au suffrage universel.

Ces élections au suffrage universel auront lieu pour tout le Congo au mois de décembre prochain.

Ainsi, les structures de base du Congo seront légitimement organisées dans le respect de la volonté de tous les habitants, ainsi que cela se pratique dans tous les pays démocratiquement constitués.

Ces élections seront préparées et organisées suivant les règles que le Roi a fixées par décret.

Dès la période pré-électorale, c'est-à-dire dans une quinzaine de jours, six commissions itinérantes, une par province présidée par un magistrat du Conseil d'État, et comprenant des délégués désignés par les partis politiques congolais, par les chefs coutumiers et par les collèges consultatifs des provinces, veilleront à garantir la liberté des électeurs et des candidats.

Par ces élections, les institutions de base, territoires et communes, seront aux mains des Congolais qui auront à gérer d'une façon nouvelle et sous leur responsabilité, d'importants intérêts locaux et régionaux.

Aussi, tout électeur aura à cœur de participer au scrutin de décembre prochain.

Aussitôt après, une deuxième étape s'ouvrira : La constitution des institutions provinciales.

En suite des débats de la récente session du Conseil de législation, une réforme capitale est intervenue dans l'organisation de ces institutions.

Répondant aux vœux souvent exprimés, un décret du 7 octobre :

— accorde à chaque province du Congo la plus large autonomie et des pouvoirs extrêmement étendus dans le cadre des intérêts provinciaux,
— organise la composition des Conseils de province comme suit:
  - 6/10 de membres élus au deuxième degré,
  - 3/10 de membres cooptés par les membres élus,
  - 1/10 de membres nommés.

Composés pour 9/10 de membres élus et jouissant de très larges pouvoirs dans le cadre de l'intérêt provincial, ces Conseils auront donc une indiscutable assise populaire et représentative.

Le gouverneur de province et une députation permanente formeront le gouvernement provincial.

Cette réforme profonde contient de riches possibilités de développement et d'adaptation: la sagesse des gouvernements dans chaque province, leur sens de solidarité avec les habitants des autres régions, sauront utiliser ces pouvoirs au profit de la Nation congolaise tout entière.

Une troisième étape comporte, comme je l'ai déjà annoncé le 4 septembre en prenant mes fonctions ministérielles, la création et la mise en place, en 1960, de deux Assemblées législatives et d'un Exécutif, c'est-à-dire d'un gouvernement général pour tout le Congo.

* * *

C'est de l'élaboration de cette réforme essentielle que je voudrais maintenant vous entretenir avec franchise et clarté.

Bien que le gouvernement belge unanime ait des vues assez précises sur l'évolution politique du Congo, il n'entre cependant pas dans les intentions de la Belgique d'imposer des formules toutes faites. Tout en conservant la responsabilité suprême, jusqu'au terme de leur évolution politique à l'égard des populations congolaises qu'elle a guidées, la Belgique désire que la réalisation de l'indépendance du Congo se fasse par des voies acceptées par l'immense majorité des habitants et elle souhaite que les organes à créer répondent aux aspirations profondes et à l'intérêt général du peuple congolais.

À cette fin, des colloques ont déjà eu lieu au gouvernement général et dans les provinces: ils ont grandement aidé le gouvernement et lui ont fourni des données qui ont permis des remaniements heureux dans l'organisation des institutions locales.

Des colloques ont aussi éclairé le gouvernement sur certaines des mesures à envisager pour l'avenir immédiat.

Cette procédure sera amplifiée et élargie pour aboutir à un dialogue franc sur les principes et les modalités des futures institutions centrales du pays.

Les intentions de la Belgique sont ainsi claires.

Le gouvernement souhaite promouvoir de la sorte un accord préalable large sur les données essentielles de ces réformes.

Dès avril 1960, le gouvernement compte prendre l'avis des Conseils de province, nouvellement constitués, sur les projets relatifs à ces institutions centrales.

Aussitôt après la synthèse de ces consultations, effectuée suivant la formule la plus efficiente, le projet de loi définitif sera déposé devant les Chambres belges.

* * *

Vous vous demandez peut-être à cet endroit si le ministre responsable ne pourrait pas donner les vues principales du gouvernement sur les structures nouvelles. Sous les réserves exprimées, je les résumerai sous forme de suggestions:

Je vois, pour ma part, le Congo doté de deux Assemblées législatives.

La première Assemblée comprendrait une centaine de députés élus suivant le système de représentation proportionnelle. Les candidats pourraient être désignés, soit par le suffrage direct des habitants, soit au deuxième degré par les conseillers élus de Territoire et les conseillers communaux. Les deux systèmes sont démocratiques; ils ont chacun leurs avantages et leurs désavantages.

Par ailleurs, il pourrait être utile que l'Assemblée, au cours de la première législature, soit assistée par des experts qui n'auraient pas voix délibérative.

La seconde Assemblée — moins nombreuse que la première — serait un Sénat composé en majorité de membres élus par les Conseils de province, chaque province disposant d'un même nombre de sièges. Un certain nombre de membres pourraient être cooptés, d'autres, enfin, seraient choisis par le Roi parmi les notabilités susceptibles d'apporter un concours précieux à l'Assemblée.

La compétence des deux Assemblées s'étendrait à toutes les matières attribuées par la loi et serait substantielle dans le domaine de la législation interne. Les décrets-lois seraient examinés en projet par les deux Assemblées avec le concours du gouvernement. L'adoption des décrets-lois dépendrait des deux Assemblées: les règles essentielles de procédure seraient établies.

La sanction des décrets-lois appartiendrait au gouverneur général, au nom du Roi.

Le Pouvoir exécutif serait assuré par un Conseil de ministres assisté éventuellement de sous-secrétaires d'État, présidé par le gouverneur général, représentant le Roi.

La mise en place des deux Assemblées législatives et du gouvernement congolais pourrait se faire, plus ou moins rapidement suivant le système électoral qui sera adopté pour l'Assemblée des députés; d'autre part, de nombreuses dispositions légales indispensables au fonctionnement des nouvelles institutions centrales devraient être prises après la constitution des Conseils de province.

Les Assemblées et le gouvernement dont les membres seraient nommés par le Roi pourraient donc être en place au mois d'août ou de septembre 1960.

D'avance, nous partageons la fierté que ressentiront les Congolais, et les Belges avec eux, quand, dans moins d'un an, les Chambres législatives congolaises pourront être ouvertes au cours d'une cérémonie très solennelle.

* * *

Nous croyons sincèrement qu'il faudrait que les institutions au niveau national congolais connaissent une période de fonctionnement d'une certaine durée, sans importantes modifications dans leur structure. Cette période permettrait aux élus et aux dirigeants d'éprouver la valeur du système et de se rendre compte de tous les problèmes administratifs, financiers, sociaux, culturels, juridiques, économiques et politiques qui se posent au Congo; ils porteraient des responsabilités et acquerraient de l'expérience. Les populations également pourraient juger l'évolution nouvelle.

Le fonctionnement des institutions centrales doit permettre au Congo de décider de son avenir en pleine connaissance des problèmes et en toute liberté.

Avant la fin de la première législature, qui pourrait durer quatre ans au maximum, les assemblées législatives auraient à élaborer un projet de constitution définitive qui serait soumis à l'approbation des populations.

C'est à ce moment que la Belgique et le Congo, chaque pays agissant en toute indépendance par ses organes législatif et exécutif, auront à décider des institutions communautaires qu'ils se donneront.

Sans vouloir préjuger de l'avenir, le gouvernement belge pense que les intérêts des deux nations seraient le mieux servis par une communauté mutuelle, forte et confiante.

Telles sont, mes chers compatriotes du Congo, les perspectives réalistes et encourageantes auxquelles nous pensons.

Si nous nous sommes penchés jusqu'ici sur les problèmes d'ordre politique parce que nous savons que leur bonne solution appuyée par des efforts constants des Blancs et des Noirs doit assurer la stabilité interne du Congo, nous ne pouvons oublier de parler aussitôt des problèmes financiers et économiques qui, tout autant, doivent être résolus pour que les structures politiques congolaises puissent fonctionner normalement.

L'équilibre nécessaire entre les ressources de l'État congolais et les dépenses publiques ne pourra être atteint que moyennant un effort d'austérité au Congo même, à renforcer sans retard.

La Belgique interviendra pour aider le Congo d'une façon exceptionnelle, en 1960. Le gouvernement vient de prendre à cet égard des décisions de principe d'une extrême importance: il soumettra aux Chambres le projet de création d'un fonds d'assistance atteignant au moins deux milliards de francs. En outre, le principe est acquis de la création d'un fonds de développement auquel la Belgique prendra une forte participation.

Il est tout aussi indispensable que soit arrêté un plan de développement économique pour les prochaines années: un groupe de travail, réuni à Bruxelles, a déjà abordé tous les aspects de ce plan en ce qui concerne les investissements publics au cours des années 1960-1961; il ouvre de larges perspectives pour les investissements du secteur privé.

L'ensemble des mesures en préparation a pour objectif de dégager de plus en plus la population congolaise de l'économie de subsistance pour l'intégrer dans une économie de marché de base monétaire. Telle est l'ambition du gouvernement.

Les capitaux belges et internationaux, autant que l'épargne congolaise s'investiront au Congo grâce à la stabilité et à la sécurité des biens et des personnes que seule une collaboration permanente des Noirs et des Blancs et une action efficace des autorités peuvent garantir.

Tous mes auditeurs voudront bien réfléchir car sans cette garantie essentielle, l'œuvre de développement économique et du progrès social ne pourrait réussir.

* * *

J'en appelle à tous et tout particulièrement à ceux qui, de droit ou de fait, détiennent une quelconque autorité sur la population. L'évolution tant politique qu'économique ne peut se réaliser que dans le calme et dans l'ordre.

Tous ceux qui maintiendraient ou provoqueraient une atmosphère de tension ou de troubles ne pourraient que mettre en cause la formation harmonieuse de l'État congolais.

* * *

Le Congo aura encore besoin durant de longues années, de la présence belge.

Le gouvernement sait qu'il peut s'appuyer sur le dévouement et la compréhension de tous les fonctionnaires et agents. Il compte sur eux.

Leurs intérêts légitimes seront sauvegardés; les projets de loi concernant l'interpénétration des carrières et des garanties en matière de pensions et le projet de loi de cadre pour les garanties des agents des parastataux sont soumis à l'examen du Conseil d'État. La satisfaction légitime qui leur est ainsi accordée rendra plus fructueuse leur collaboration désintéressée à cette grande tâche civilisatrice que constitue l'africanisation progressive, aux divers échelons, de cadres qui formeront l'épine dorsale du Congo indépendant.

* * *

Chers compatriotes du Congo, je voudrais en terminant faire appel à votre cœur, à votre imagination et à votre raison.

À votre cœur, car les choses durables ne peuvent s'édifier sans amour, sans respect profond des hommes.

À votre imagination, car c'est en alliant avec sagacité les trésors de l'âme africaine aux valeurs occidentales que vous serez les grands artisans de la Nation congolaise, émergeant au centre du vaste continent d'Afrique.

À votre raison, car le sens des réalités économiques et financières, le concours d'hommes expérimentés et la volonté de construire solidement et pratiquement les organes de la vie publique sont indispensables pour structurer le jeune État moderne que devient le Congo.

La Belgique, vous l'avez entendu, veut que le Congo ait, en 1960, son propre gouvernement, ses assemblées centrales, ses institutions provinciales, ses Conseils de territoire, de commune et de ville. Elle le veut dans la clarté et l'amitié.

Je fais appel au patriotisme des Blancs et des Noirs. Je fais appel à l'amour des Congolais pour leur patrie, pour qu'ils collaborent ensemble, par les élections, à l'édification du Congo moderne et au visage nouveau. Il faudra des apports de toutes les tribus et de toutes les races pour que le Congo soit fort et grand. À ce tournant historique, qu'il n'y ait désormais plus de méfiance: la confiance mutuelle doit seule régner!